

Communiqué n° 26

Selon la séance plénière du Conseil de la HEP du 28 octobre 2015.

Information du Conseil

- Pour mémoire, le Conseil est constitué de 28 membres élus par les corps. Les membres du CD assistent aux séances avec voix consultative.
- Les membres sont invités à prendre connaissance des lois et des informations disponibles concernant le Conseil sur le site institutionnel de la HEP → <https://www.hepl.ch/cms/accueil/mission-et-organisation/organisation/conseil-hep.html>.
- Les membres élus représentent les différents corps mentionnés à l'art 24 de la LHEP. Le cas échéant, le changement de statut d'un membre remet en question sa représentativité pour le siège occupé.
- Tous les membres se présentent brièvement.
- Fonctionnement du Conseil :
 - la présence des membres est souhaitée de manière suivie
 - les plénières ont toujours lieu le mercredi
 - au minimum deux séances sont prévues par semestre
 - outre les commissions existantes, des commissions peuvent se créer
 - procédure mise en place pour s'excuser en cas d'absence : un courriel au bureau du Conseil → conseil@hepl.ch

Elections au sein du Conseil : Bureau, président et vice-président, commissions

Le résultat des élections est disponible sur le site de la HEP → https://www.hepl.ch/files/live/sites/systemsite/files/conseil-hep/liste_membres_conshep_15-16.pdf

Information du Comité de Direction

- Validation du règlement d'études : le Conseil va devoir adopter puis approuver le nouveau règlement dans le courant du mois de novembre 2015.
- Remerciements à Madame Valentine Chapallaz, assistante du Directeur de l'administration et Monsieur Philippe Schmid, chargé de missions stratégiques, pour la mise en oeuvre des élections du Conseil qui ont été réalisées à l'aide d'un nouvel outil informatique spécifique.

Lausanne, le 23 novembre 2015 – ADF/pb